



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil dix-huit, le 28 Août, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 21 Août 2018

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Hervy Sylvie, Vignard Jean-François, Rialland Nelly, Pontoizeau Albert, Vaillant Marie-Claire, Rethoret Thierry, Belliot Béatrice, Broussard Didier, Bachelier Stéphane, Gascoin Manuella, Guihard Christophe, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Le Poupon Alain.

Procurations : Guiheneuf Alain à Broussard Didier, Gergaud Caroline à Hervy Sylvie, Perrais Philippe à Mogan Jean-Louis, Chatal Audrey à Frehel Colette, Elain Annie à Belliot Béatrice, Le Méhauté Stéphane à Josse Patrice, Allain Malika à Rialland Nelly, Martin Estelle à Vaillant Marie-Claire, Mézac Jocelyne à Le Poupon Alain.

Absent(e) excusé(e) : Frehel Colette, Bello Dominique.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	9
Nombre de votants :	24

Secrétaire : Rethoret Thierry

Objet : Accueil périscolaire : Tarifs au 01/09/2018

Nomenclature : 7.1.6

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'augmentation à appliquer aux tarifs de l'Accueil Périscolaire pour la rentrée 2018/2019,

Accusé de réception en préfecture 044-214400988-20180828-2018-090-DE Date de télétransmission : 29/08/2018 Date de réception préfecture : 29/08/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de l'Accueil Périscolaire pour la rentrée 2018/2019, sans augmentation, comme suit :

(Arrondi au chiffre supérieur – Goûter compris – tarif au ¼ heure)

Si Quotient Familial	≤ 400	401 ≤ 550	551 ≤ 700	701 ≤ 850
Tarifs au ¼ d'heure 2018/2019	0,36 €	0,43 €	0,48 €	0,54 €
Tarif à partir du 2ème enfant	0,26 €	0,32 €	0,37 €	0,44 €

Si Quotient Familial	851 ≤ 1000	1001 ≤ 1150	> 1150
Tarifs au ¼ d'heure 2018/2019	0,62 €	0,67 €	0,73 €
Tarif à partir du 2ème enfant	0,51 €	0,57 €	0,62 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 29 Août 2018

Le Maire,



Jean-Louis MOGAN